

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE D'AUDERGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents Christophe Magdalijns, *Bourgmestre f.f.-Président*;

Alain Lefebvre, Jeannine Crucifix, Sophie de Vos, Valérie Cops, Pascale Despineto, Échevin(e)s;

Véronique Artus, *Président du C.P.A.S*; Etienne Schoonbroodt, *Secrétaire communal*.

Excusés Bruno Collard, Christian Coppens, Dirk Hoomaert, Échevin(e)s.

Séance du 13.06.17

#Objet : Liquidation de la subvention prévue au budget de l'exercice 2017 au profit du programme de Cohésion Sociale.

Coordinations sociales

LE COLLEGE,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 instaurant le contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions octroyées par l'administration communale;

Vu sa décision du 7 décembre 1984 approuvant la réglementation y relative;

Considérant que le budget ordinaire de l'exercice 2017 prévoit des dépenses à l'article 842/32101;

Attendu que ce document a été approuvé par l'autorité de tutelle;

DECIDE:

- 1) d'autoriser la liquidation de la participation communale prévue au budget de l'exercice 2017 en faveur du programme cohésion sociale : 25.000,- € (art: 842/32101) sur le compte PIC
- 2) de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de cette décision.

La présente délibération, sous forme de bref exposé, sera transmise à Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre f.f.-Président, (s) Christophe Magdalijns

(s) Etienne Schoonbroodt

POUR EXTRAIT CONFORME Auderghem, le 14 juin 2017

Le Secrétaire communal,

Par délégation, Le chef de service Le Bourgmestre f.f.,

Par délégation,

Jean Noël Jeannine Crucifix